



MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU

M.R.C. DE LA VALLÉE DU RICHELIEU

Avis public d'entrée en vigueur du règlement #5-2025

Est par la présente donné par la soussignée, greffière-trésorière en conformité avec le code municipal que :

À la séance régulière du 10^{ième} jour de juin 2025, le conseil de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu a homologué le règlement #5-2025.

Règlement sur l'utilisation de l'eau potable

Copie dudit règlement est disponible pour consultation à la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, durant les heures de bureau.

Donné à Saint-Marc-sur Richelieu, le 11^{ième} jour de juin 2025.

Sylvie Burelle
Directrice générale et greffière-trésorière